



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 20/10/2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2021

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le huit octobre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme CLOSSAIS Soazig, M. THIBAUT Patrick, Mme GADENNE Nathalie, M. HERVÉ Sandy, Mme PINARD GONY Axelle, M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Edith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie

Procurations:

- M. MOREL Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne
- Mme BRYON Jocelyne a donné pouvoir à Mme BONENFANT Nathalie

Absents :

- M. AUBERT Philippe
- M. DELAROCHEAULION Frédéric

Délibérations prises par le conseil

N°48/2021

Avenant n°2 au marché à procédure adaptée ayant pour objet la fabrication de repas pour le restaurant scolaire : révision des indices de la formule de révision des prix

Pour information : prix du repas facturé à la commune par la société CONVIVIO

	Tarif TTC facturé par CONVIVIO		
	Enfant	Adulte	Goûter
01/09/2018	4,04€	4,66€	0,53€
01/09/2019	4,14 €	4,78 €	0,54 €
01/09/2020	4,22€	4,8530€	0,5486€
01/09/2021	4,2749€	4,9161€	0,5558€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de restauration modifiant la formule de révision des prix comme présenté ci-dessus
 - **PRECISE** que cette révision est applicable à compter du 1er septembre 2021
- Adopté à l'unanimité.

N°49/2021

Renouvellement de la convention relative à la mission de Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,
- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35, à compter de sa date de signature jusqu'au 31/12/2026,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

N°50/2021

Tarifs assainissement 2022 - SAUR

Les tarifs sont les suivant depuis 2016 :

Redevance d'abonnement : 84€

Redevance s'appliquant au m3 : 1.30€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs d'assainissement pour l'année 2022

Adopté à l'unanimité.

N°51/2021

Instauration de la RODP provisoire pour GRDF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

Adopté à l'unanimité.

N°52/2021

Avenant n°6 – convention de mutualisation de l'accueil de loisirs à Pleugueneuc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc
- **AUTORISER** Mme le Maire à verser la somme de 1 354,21 € au titre de la participation 2021

Adopté à l'unanimité.

N°53/2021

Enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux

Mme le Maire expose que les chemins ruraux, ci-après désignés, ne sont plus affectés à l'usage du public et ne constituent plus une voie de circulation publique. La plupart sont aujourd'hui inexistantes car exploitées, et les autres ne sont pas entretenus par la commune depuis de nombreuses années car ils ne sont plus utilisés pour la circulation publique.

Par conséquent, elle propose de soumettre l'aliénation de ces chemins à enquête publique :

1. Chemin rural au sud du lieu-dit Beaulieu (1)
2. Chemin rural au lieu-dit La Chesnaie
3. Chemin rural au lieu-dit La Salle/La Buharaye (limitrophe de la parcelle B 193)
4. Chemin rural au lieu-dit Launay Quinou
5. Chemin rural au lieu-dit Le Coudray
6. Chemin rural au lieu-dit Le Fretay
7. Chemin rural au lieu-dit La Touche Pichard (autour parcelle B728)
8. Chemin rural en-dessous du pont pichard près du village de la Touche Pichard
9. Chemin rural au nord-ouest du centre-bourg en direction du Pré-Morel en limite des Champs-Géraux
10. Chemin rural au nord du centre-bourg (parcelle A 1162)

11. Chemin rural au nord du centre-bourg (parcelle A 1151)
12. Chemin rural au lieu-dit La Tremblaye (entre parcelles A 1036 et A 1037)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE PROCÉDER** à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux désignés ci-dessus, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Mme CLOSSAIS Soazig et M. THIBAUT Patrick ne prennent pas part au vote.
Adopté à l'unanimité.